



Procès-Verbal

Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 20
17 Février 2026

Visio : Jean-Luc Briand, Président de la Commission
Sébastien Cornuault, CTD DAP
Par courriel : Maxence Desmas - Benjamin Huteau – Jordan Lust - Manuel Vinet
Assiste : Isabelle Perrette, assistante

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve le PV n° 19 du 12 février 2026 sans réserve.

Forfaits

• Forfaits

La Commission prend connaissance :

- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Des rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux, un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire, son District et la Commission d'Organisation de toute urgence, par écrit et au moins 2 jours à l'avance, sans préjuger des pénalités fixées par la Commission d'Organisation en application de l'Annexe 5.

La liste des équipes forfaits figure en annexe.

Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures après le match. En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier. Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
 - b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.
2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

- Toutes les feuilles de match des rencontres disputées du 10 au 17 février 2026 ont été reçues

Match n° 55148291 Sucé JGE 3 / GJ Mésanger St Géréon 2 U13 Départemental 3 groupe D du 07.02.2026

Considérant que l'article 28 des règlements des critères U13 Masculins, dispose que :

1. « La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures après le match. En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.
2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures après le match. En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier. Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article ».

Considérant les dispositions financières – annexe 5 - du District de Football de Loire-Atlantique,

La Commission relève que :

- Le club de Sucé JGE n'a pas envoyé sa FMI, ni de feuille de match papier 5 jours ouvrables après la rencontre
- Le club a été relancé par les services administratifs et n'a pas donné réponse.

De ce fait, la Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe 3 du club de Sucé JGE et d'en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club du GJ Mésanger St-Géréon
- D'infliger une amende de 33 € au club de Sucé JGE

Matches reportés – Phase 2

La Commission rappelle aux clubs la liste des matches en retard figurant en annexe. Il est indiqué aux clubs qu'ils peuvent jusqu'au 28 février 2026 au plus tard convenir d'une date avec leurs adversaires pour effectuer leurs matches en retard.

U13 Élite – Phase 3

La Commission prend connaissance des résultats des matches en retard et établit les classements finaux figurant en annexe.

La Commission valide la liste des 8 équipes qualifiées pour la phase U13 Élite Passerelle foot à 11 pour la phase d'accession au championnat régional 2 U14 2026-2027 :

- St-Sébastien FC 1
- GJ Loireauxence Vair 1
- Orvault SF 1
- JSC Bellevue Nantes 1
- Voltigeurs Châteaubriant 1
- FC Rezé 1
- St-Marc Foot 1
- CS Montoirin 1

La Commission a vérifié la conformation des équipes au regard des obligations prévues au règlement de l'épreuve (club labellisé ou en cours, avoir une autre équipe engagée et participant à un critérium U12-U13) et au Statut Régionale des Educateurs (responsable de l'équipe titulaire a minima d'un CFI U10-U13)

Les 3 premières équipes accéderont au championnat U14 Régional 2.

Une visioconférence a été organisée ce mardi 17 février 2026 en présence des responsables des équipes.

La Commission a rappelé notamment les points suivants :

- La journée 6 est prévue le 9 mai 2026, date prévue également pour le Concours du Pôle Espoir. Les clubs qui auraient des joueurs concernés pourront solliciter un changement de date au calendrier s'ils le souhaitent.
- Présence sur le banc de touche
 - o **L'éducateur en charge de l'équipe attesté du CFI U10-U13 (ou inscrit au cours de la saison à cette formation) doit être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres de critérium U13 Élite Accès Ligue.**
 - o La Commission effectuera un contrôle des feuilles de match après chaque journée. De plus, dans le cadre des observations de match, la présence effective de l'éducateur pourra être vérifiée par une personne missionnée par le District.
 - o Il est précisé que les clubs sont tenus d'avertir par écrit en cas d'absence de leur éducateur désigné.
- Le dispositif de l'arbitrage des jeunes par les jeunes s'applique
- Rencontres de 2 périodes de 35 minutes
- 14 joueurs sur la FMI*
- 3 U12 maximum par rencontre*
- 4 joueurs mutés dont 1 hors période maximum*

*Chaque obligation non respectée entraîne un retrait d'un point dans la limite d'un solde de – 1pt par rencontre.

Le Président de la Commission,
Jean-Luc Briand



L'assistante,
Isabelle Perrette



Elite Accès Ligue U13 Masculin / 2	Groupe A	446405	559
------------------------------------	----------	--------	-----

Classement officiel au 27/02/2026	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 GJ Loireauxence Vair 1	16	7	5	1	1	0	0	0	0	23	13	10
2 Orvault Sf 1	15	7	5	0	2	0	0	0	0	21	13	8
3 Saint Sebastien Fc 1	13	7	4	1	2	0	0	0	0	21	11	10
4 Montoir Cs 1	12	7	3	3	1	0	0	0	0	25	17	8
5 Nantes Dervallieres 1	8	7	2	2	3	0	0	0	0	21	19	2
6 Blain Es 1	7	7	2	1	4	0	0	0	0	14	20	-6
7 Plesse Dresny Es 1	4	7	1	1	5	0	0	0	0	12	27	-15
8 Vallet Es 1	4	7	1	1	5	0	0	0	0	11	28	-17

Elite Accès Ligue U13 Masculin / 2	Groupe B	446405	560
------------------------------------	----------	--------	-----

Classement officiel au 27/02/2026	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Nantes Bellevue Jsc 1	19	7	6	1	0	0	0	0	0	32	5	27
2 Reze Fc 1	13	7	4	1	2	0	0	0	0	11	16	-5
3 Chateaubriant Voltig 1	12	7	4	0	3	0	0	0	0	17	21	-4
4 St Marc Sur Mer Foot 1	12	7	4	0	3	0	0	0	0	21	13	8
5 Pontchateau Aos 1	9	7	3	0	4	0	0	0	0	18	18	0
6 Suce Sur Erdre Jge 1	9	7	3	0	4	0	0	0	0	14	23	-9
7 Nantes La Mellinet 1	7	7	2	1	4	0	0	0	0	14	22	-8
8 St Brevin Ac 1	1	7	0	1	6	0	0	0	0	11	20	-9

Type de dossier : Administratif									
Dossier :	23566606	Match :	59029.1	Départemental 3 U13 Masculin / 2		Groupe E		585	
Date :	13/02/2026		14/02/2026	525241 Fc Loire Et Sillon 2	-	514875 Sautron As 3			
Personne :						Club : 514875 A.S. SAUTRONNAISE			
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				17/02/2026	17/02/2026	30,00€	
Dossier :	23566613	Match :	59534.1	Départemental 5 U13 Masculin / 2		Groupe E		602	
Date :	13/02/2026		14/02/2026	548228 La Roche Blanche Cot 2	-	512355 Nort Sur Erdre Ac 5			
Personne :						Club : 512355 NORT A.C.			
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				17/02/2026	17/02/2026	15,00€	
Dossier :	23566864	Match :	58975.1	Départemental 3 U13 Masculin / 2		Groupe B		582	
Date :	13/02/2026		14/02/2026	501946 Montoir Cs 2	-	560772 Gj Portes Bretagne 2			
Personne :						Club : 501946 C.S. MONTOIRIN			
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				17/02/2026	17/02/2026	15,00€	
Dossier :	23566865	Match :	58973.1	Départemental 3 U13 Masculin / 2		Groupe B		582	
Date :	13/02/2026		14/02/2026	502031 St Brevin Ac 2	-	524921 Chauve Eclair 2			
Personne :						Club : 524921 L'ECLAIR DE CHAUVÉ			
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				17/02/2026	17/02/2026	15,00€	
Dossier :	23566962	Match :	59424.1	Départemental 5 U13 Masculin / 2		Groupe A		597	
Date :	13/02/2026		14/02/2026	514661 Guerande Madeleine 3	-	581901 Us Vital Frossay 2			
Personne :						Club : 514661 A.S. LA MADELEINE			
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				17/02/2026	17/02/2026	15,00€	
Dossier :	23567052	Match :	59030.1	Départemental 3 U13 Masculin / 2		Groupe E		585	
Date :	13/02/2026		14/02/2026	518204 Grandchamp As 2	-	500041 Nantes La Mellinet 3			
Personne :						Club : 518204 A.S. GRANDCHAMPS DES FONTAINES			
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				17/02/2026	17/02/2026	15,00€	
Dossier :	23567053	Match :	58622.1	Départemental 1 U13 Masculin / 2		Groupe D		565	
Date :	13/02/2026		14/02/2026	523626 Nantes Bellevue Jsc 3	-	518204 Grandchamp As 1			
Personne :						Club : 518204 A.S. GRANDCHAMPS DES FONTAINES			
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				17/02/2026	17/02/2026	15,00€	
Dossier :	23575547	Match :	59607.1	Départemental 5 U13 Masculin / 2		Groupe G		601	
Date :	15/02/2026		14/02/2026	517365 Orvault Sf 4	-	518109 Nantes St Yves Esp. 2			
Personne :						Club : 518109 ESP. ST YVES DE NANTES			
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				17/02/2026	17/02/2026	15,00€	

Dossier :	23575590	Match :	58538.1	Départemental 1 U13 Masculin / 2	Groupe A	566
Date :	15/02/2026	14/02/2026	524921	Chauve Eclair 1	- 590211	St Nazaire Af 2
Personne :					Club :	590211 ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			17/02/2026	17/02/2026 16,00€
Dossier :	23576338	Match :	58621.1	Départemental 1 U13 Masculin / 2	Groupe D	565
Date :	16/02/2026	14/02/2026	500041	Nantes La Mellinet 2	- 581361	Vertou Foot Es 1
Personne :					Club :	500041 LA MELLINET DE NANTES
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			17/02/2026	17/02/2026 16,00€
Dossier :	23576339	Match :	58509.1	Départemental Elite U13 Masculin / 2	Groupe F	564
Date :	16/02/2026	14/02/2026	520086	Vigneux Es 1	- 523294	Nantes Fcta 1
Personne :					Club :	523294 F.C. DE TOUTES AIDES NANTES
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			17/02/2026	17/02/2026 16,00€
Dossier :	23576340	Match :	58336.1	Départemental 1 U12 Masculin / 2	Groupe A	607
Date :	16/02/2026	14/02/2026	514875	Sautron As 22	- 544923	Nantes Don Bosco 21
Personne :					Club :	514875 A.S. SAUTRONNAISE
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			17/02/2026	17/02/2026 16,00€
Dossier :	23576341	Match :	58649.1	Départemental 1 U13 Masculin / 2	Groupe E	570
Date :	16/02/2026	14/02/2026	517365	Orvault Sf 2	- 502227	Carquefou Usja 3
Personne :					Club :	517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			17/02/2026	17/02/2026 16,00€
Dossier :	23576342	Match :	59114.1	Départemental 3 U13 Masculin / 2	Groupe H	587
Date :	16/02/2026	14/02/2026	560519	Le Pellerin F.C.B.L. 3	- 509427	Nantes Metallo Sc 2
Personne :					Club :	560519 FOOTBALL CLUB BASSE LOIRE
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			17/02/2026	17/02/2026 16,00€
Dossier :	23576344	Match :	59365.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2	Groupe I	589
Date :	16/02/2026	14/02/2026	581899	Pt St Martin Fcgl 2	- 544823	Chaumes Arche Fc 2
Personne :					Club :	581899 F.C. GRAND LIEU
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			17/02/2026	17/02/2026 16,00€
Dossier :	23576345	Match :	59638.1	Départemental 5 U13 Masculin / 2	Groupe H	606
Date :	16/02/2026	14/02/2026	514034	Gorges Elan 3	- 502448	Clisson Etoile 4
Personne :					Club :	502448 ET. DE CLISSON
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			17/02/2026	17/02/2026 16,00€
Dossier :	23576402	Match :	59680.1	Départemental 5 U13 Masculin / 2	Groupe I	605
Date :	16/02/2026	14/02/2026	511875	St Philbert Gd Lieu 4	- 548871	La Limouziniere Fclb 1
Personne :					Club :	511875 U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			17/02/2026	17/02/2026 15,00€

Dossier :	23592335	Match :	59143.1	Départemental 3 U13 Masculin / 2	Groupe D	581
Date :	27/02/2026	07/02/2026	516989	Suce Sur Erdre Jge 3	- 560414	Gj Mésanger St Gereon 2
Personne :					Club :	516989 J. GARDE DE L'ERDRE SUCE
Motif :	42	Non retour de feuille de match papier ou FMI			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	42	Non retour de la feuille de match papier ou FMI			17/02/2026	17/02/2026 33,00€